



Tva sur honoraires non notée sur contrat

Par **morselli**, le **01/10/2012 à 11:12**

Bonjour,La construction de ma maison étant terminée , mon architecte me réclame le solde de ses honoraires et à ma surprise me rajoute la TVA.jusqu'à ce jour il m'adressait des appels sur lequel était noté un montant suivi de TTC.Sur le contrat que j'ai signé il est indiqué " l'honoraire de l'architecte est fixé au pourcentage de 9 % du montant total des travaux ttc "L'architecte m'affirme que les honoraires sont toujours ht même si ce n'est pas stipulé dans le contratEst il dans son droit ?merci pour votre réponse

Par **pat76**, le **02/10/2012 à 17:13**

BonjourVous vous en tenez au contrat puisqu'il est précisé que l'honoraire est fixé au pourcentage de 9% du montant total des travaux TTC.Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous informez l'architecte que vous vous en tenez à ce qui avait été précisé dans le contrat qu'il a signé avec vous et que tout litige se réglera devant la juridiction compétente.Vous garderez une copie de votre lettre.Vous n'avez rien de plus à payer que ce qui a été indiqué dans le contrat.